



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/12/2018

Dossier complet le :

21/12/2018

N° d'enregistrement :

2018-7594

### 1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un magasin intégrant la création d'un parking ouvert au public de 122 places.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

VIVIEN Hélène

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 0 4 9 0 1

Forme juridique

SNC

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Le projet prévoit la réalisation d'un parking ouvert au public de 114 places dont 3 places famille, 3 places PMR.
a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une surface commerciale sur la commune d'Oloron Sainte Marie

L'opération impose la démolition de deux maison d'habitation. Le nouveau magasin et son parking se situeront se situera en lieu et place des maison ainsi que sur une partie d'un secteur enherbé enclavé entre une route, un garage automobile et une maison.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet permettra l'implantation d'un nouveau magasin Lidl. Le parking servira pour le stationnement des véhicules des usagers et du personnel du magasin.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux vont se dérouler en plusieurs phases :

- Démolition des bâtiments existants
- Terrassement
- Fondations
- Réseaux enterrés
- Construction du nouveau bâtiment
- Aménagements de abords (voirie, parking et espaces verts)

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le magasin prévu est un espace commercial principalement alimentaire. Le parking permettra le stationnement des usagers du magasin et du personnel.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire au titre du code de l'urbanisme

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	10793 m <sup>2</sup>
Surface d'espaces verts	4135 m <sup>2</sup>
Surface parking (aire de circulation des PL et trottoirs inclus)	4812m <sup>2</sup> dont 1340 m <sup>2</sup> de places écovégétale
Emprise au sol	1706 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	1621 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Boulevard de l'Aragon - 64400  
OLORON SAINTE MARIE

Rue Oustalots prolongée : parcelles  
27 et 9 section AT, parcelle 253  
section AS, et lieu dit « Lane de Haut »,  
parcelle 29, section AT

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 00° 36' 53" 850 Lat. 43° 10' 47" 92N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oloron-Sainte-Marie est classée en « Zone de Montagne (Article 18)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles liés aux inondations (PPRI) a été approuvé le 1er février 2017 sur la commune de Oloron-Sainte-Marie. Les terrains du projet sont situés dans le secteur Bleu clair : zone d'aléa faible. Dans ces secteurs, l'objectif est d'admettre certains types de constructions prenant en compte l'exposition au risque de façon à ne pas augmenter la vulnérabilité des biens
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche ("Le gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide Villefranche " FR7200791) est situé à environ 500 m à l'Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera connecté au réseau d'eau potable de la commune. Aucun pompage n'est prévu que ce soit dans les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, les terrassements nécessaires à la réalisation du magasin vont entraîner des modification des profils d'écoulement. Cet impact est limité dans la mesure où les terrain du projet sont déjà en partie imperméabilisés. Le projet prévoit 1340 m <sup>2</sup> de parkings végétalisés (perméables) et 4135 m <sup>2</sup> d'espaces verts qui permettront de continuer à alimenter les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des granulats seront nécessaires pour garantir la portance nécessaire à la réalisation du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le périmètre du projet, les habitats, déjà très anthropisés laissent peu de place à l'expression d'une réelle biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : le trafic sera principalement dû à la circulation des camions et des engins évoluant sur le site.</p> <p>En phase exploitation : le magasin va générer du trafic se limitant à la clientèle du magasin et à l'approvisionnement. Le boulevard de l'Aragon (D6) en limite Sud du projet est très passante.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses proviendront des éclairages extérieurs (parking et abords) et de l'enseigne lumineuse du magasin. Pour réduire l'impact, les éclairages seront éteints en dehors des heures d'ouverture du magasin.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le magasin sera connecté au réseau d'assainissement collectif pour le rejet d'eaux usées.</p> <p>Par ailleurs, le projet prévoit la rétention des eaux pluviales sans un bassin enterré avant un rejet régulé au réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées engendrées seront envoyées vers le réseau d'assainissement collectif.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les déchets seront principalement du bois (palettes...) et des déchets divers : des bennes seront mises à dispositions puis évacuées vers une filière spécialisée.</p> <p>En phase exploitation, les déchets seront principalement des emballages (cartons, plastiques) et des invendus. Tous les déchets seront triés. Le groupe LIDL procède à la collecte et au traitement des déchets dans une filière adaptée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les parkings seront réalisés en matériaux perméables afin de limiter le ruissellement et le projet prévoit une gestion des eaux pluviales par rétention (bassin enterré puis rejet régulé au réseau communal).

L'intégration paysagère du projet a été réalisée dès sa conception et prévoit de conserver les arbres de hautes tiges présents en limite Sud des terrains du projet.

Les terrains étant déjà en partie urbanisés, il n'y a pas de risque de destruction ou de dérangement d'espèces protégées (ni d'habitat d'espèces protégées). Un calendrier de travaux sera tout de même mis en place, notamment pour la partie Nord du site : les travaux de décapage se font hors période de nidification (hors période allant de mars à août). (voir mesures proposées dans l'annexe : diagnostic écologique)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les terrains du projet sont déjà en partie artificialisés. Ils ne présentent qu'enjeu faible dans la mesure où ils sont situés dans une zone urbaine et ne constitue pas de rupture dans les continuités écologiques du secteur.

Les eaux pluviales seront stockées dans un bassin de rétention enterré avant d'être rejetées de façon régulée au réseau et l'intégration paysagère a été prise en compte dans le cadre du projet.

Dans ce contexte, au regard de la nature du projet, et de l'absence d'enjeu, l'ensemble des condition relatives à la dispense d'une évaluation environnementale semblent réunies.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - CERFA MO Annexe 2 - Plan de situation Annexe 3 - Plan cadastral Annexe 4 - Plan des abords Annexe 5 - Etat existant Annexe 6 - Plan masse Annexe 7 - Plan paysager Annexe 8 - Diagnostic écologique avec photos des terrains du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

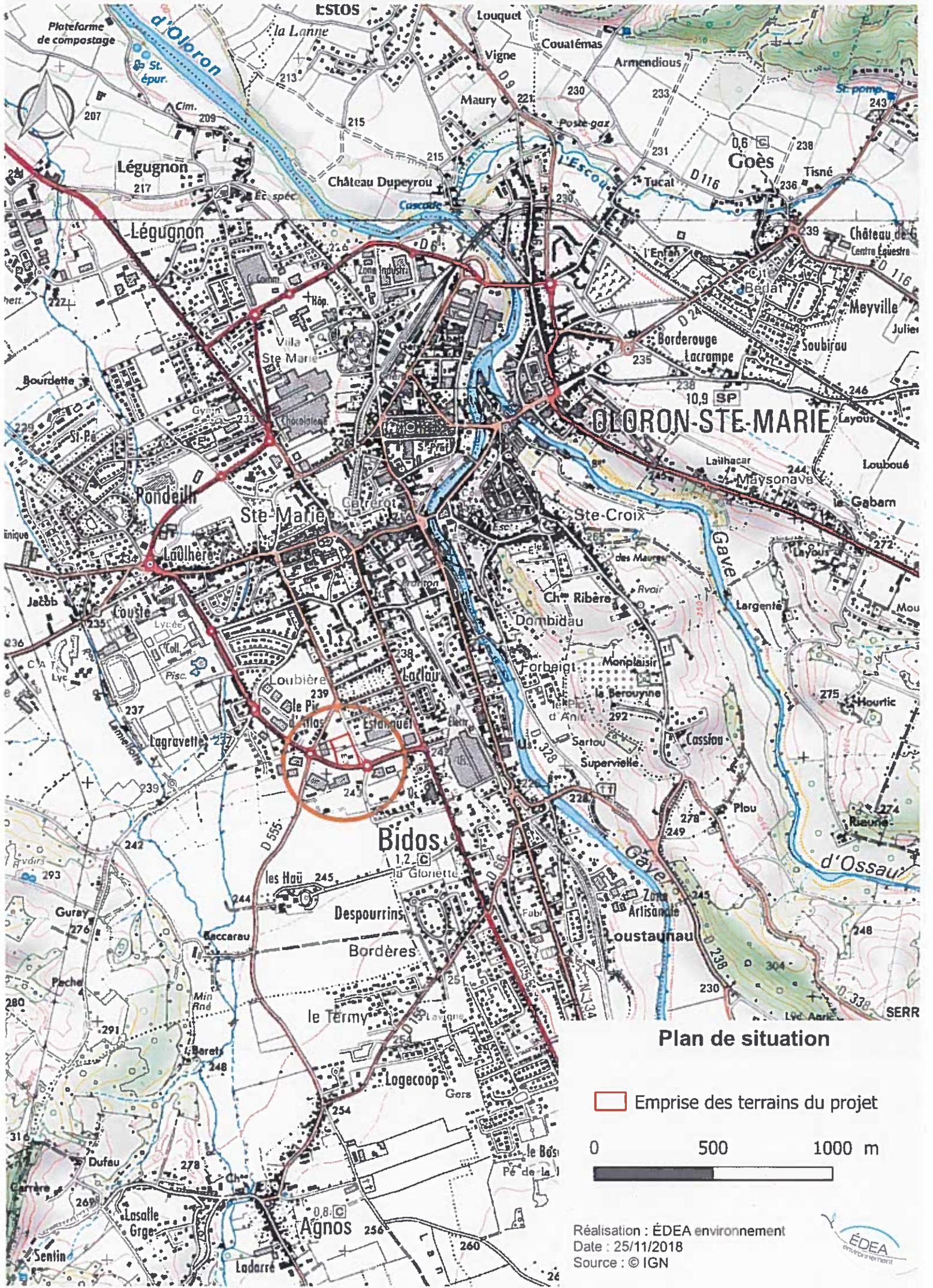


Fait à Baziège

le, 21/12/2018

Signature

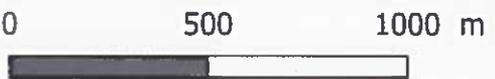




# OLORON-STE-MARIE

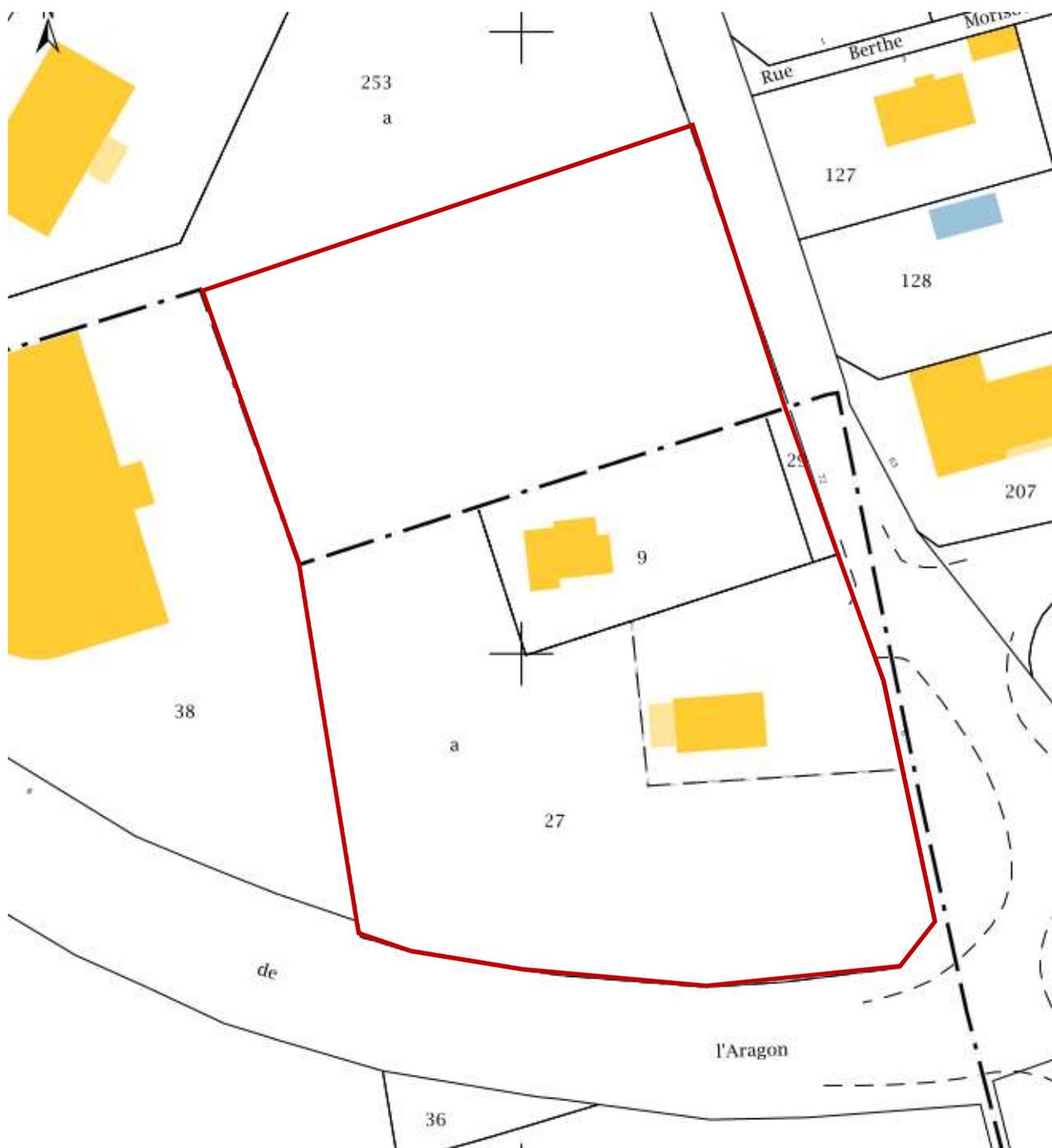
**Plan de situation**

Emprise des terrains du projet



Réalisation : ÉDEA environnement  
 Date : 25/11/2018  
 Source : © IGN





### Plan cadastral



Emprise des terrains du projet

Rue Oustalots prolongée : parcelles 27 et 9 section AT, parcelle 253 section AS, et lieu dit « Lane de Haut »,  
parcelle 29, section AT



**NOTA:** Les plans sont basés sur le cadastre, pas de relevé géomètre fourni. Le projet, la superficie de la parcelle, les prospects sont susceptible d'être modifiés à sa réception.

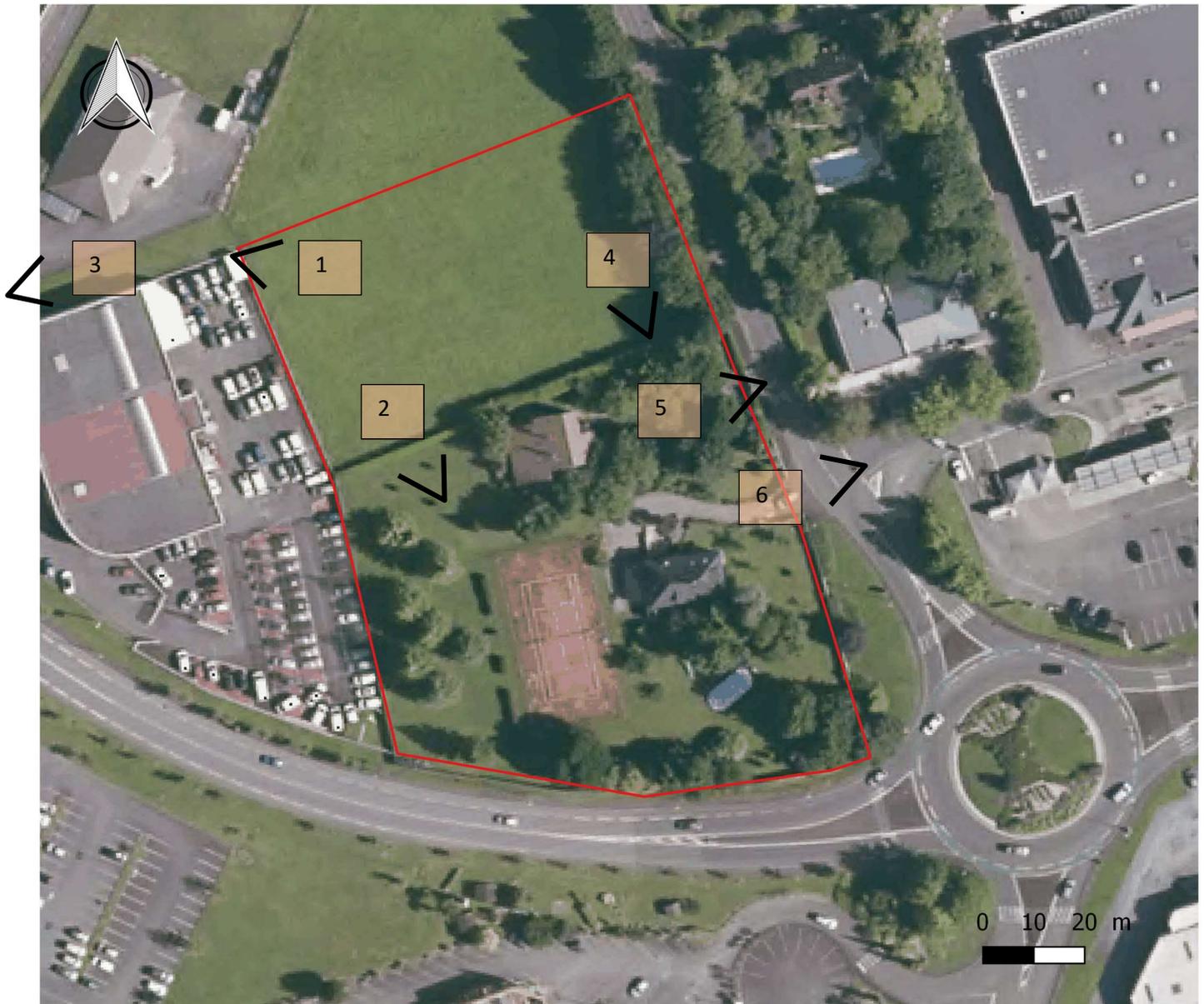


MAGASIN :		<b>MAGASIN OLORON SAINTE MARIE</b> Boulevard de l'Aragon OLORON SAINTE MARIE 64400	
DR :	<b>DR 14 BAZIEGE</b> RD 38 - ZA du Visenc BAZIEGE 31450	<b>NFK</b> <b>T10+</b>	
DESIGNATION :	<b>PHOTO AERIENNE</b>	<b>04</b>	INDICE : <b>Orig.</b>

Type de Surface	nombre ou m <sup>2</sup>
<b>1. Nombre de places de parking</b>	114
dont nombre de places PMR	3
dont nombre de places famille	3
<b>2. Surface du parking couvert</b>	0
Aire de circulation des PL incluse	0
<b>3. Surface du parking non couvert</b>	4 812,12
Aire de circulation des PL et trottoirs incluse	0
Dont 1 340,42 m <sup>2</sup> de places écovégétales (le cas échéant)	
<b>4. Surface de l'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets dans la région administrative de l'Ile de France)</b>	0
<b>5. Surface terrain</b>	10 845,12

Type de Surface	m <sup>2</sup>
<b>6. Surface des espaces Libre = espace vert</b>	4 261,36
<b>7. Surface des VRD ( y compris emprise au sol batiment et rampe)</b>	6 637,55
<b>8. Emprise au sol (hors rampe)</b>	1 706,18
<b>8. Emprise au sol (avec rampe 119,25 m<sup>2</sup>)</b>	1 825,43
<b>SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE</b>	877,81
<b>SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)</b>	1 621,41
<b>SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR</b>	917,36

DATE	03 Décembre 2018 APS3: modification de la coque bâtiment, agrandissement parcelle	
ECHELLE :	<b>1:0,86</b>	PHASE : <b>APS3</b>
ARCHITECTE :	<b>STUDIO D</b> <b>ARCHITECTES</b> WWW.STUDIOD-ARCHITECTES.COM	



Carte 2 : Occupation du sol (source : géoportail)



Photo 1



Photo 2



Photo 3



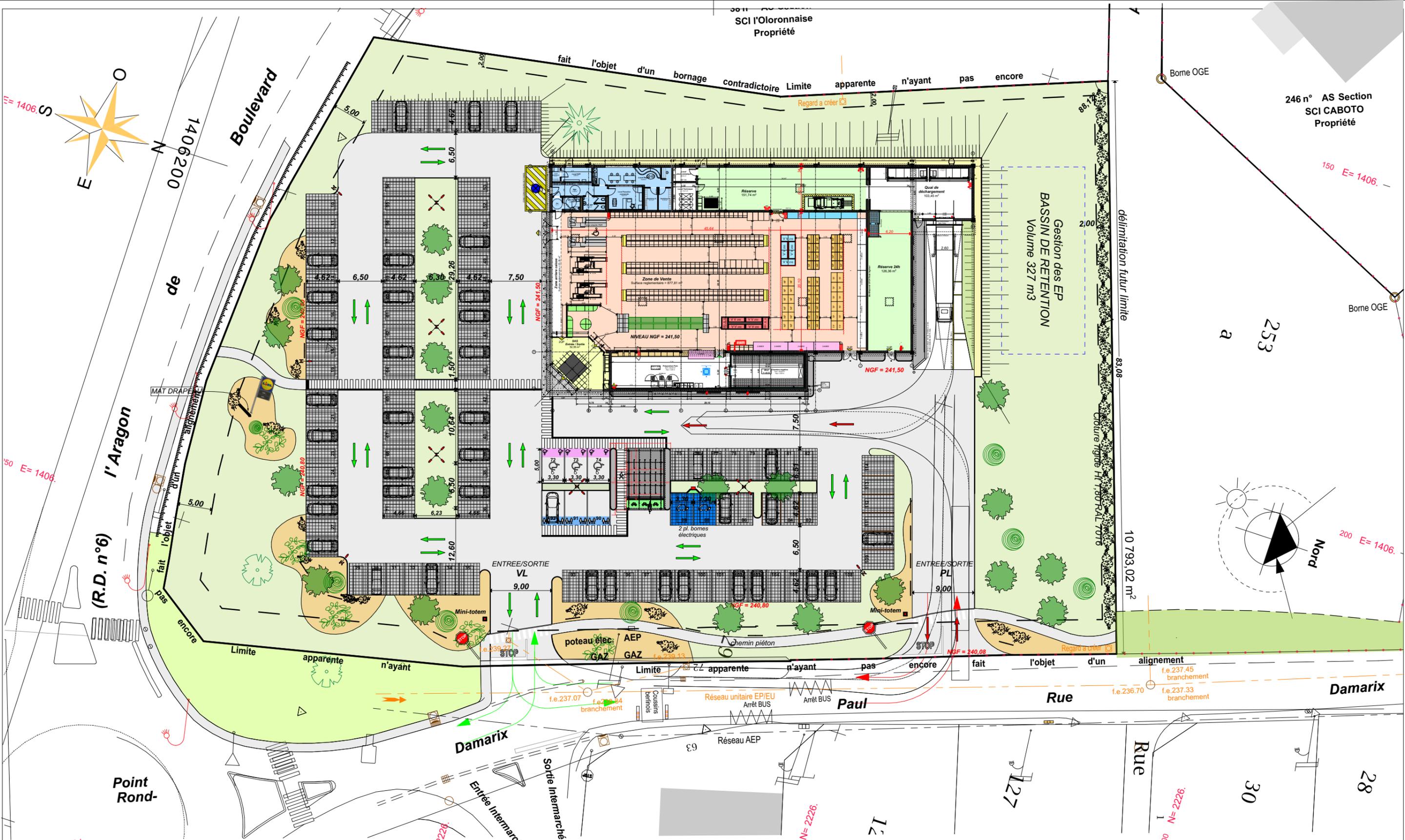
Photo 4



Photo 5



Photo 6



MAGASIN : **MAGASIN OLORON SAINTE MARIE**  
Boulevard de l'Aragon OLORON SAINTE MARIE 64400

DR : **DR 14 BAZIEGE**  
RD 38 - ZA du Visenc BAZIEGE 31450

DESIGNATION : **PLAN DE MASSE**

**NFK T10+**

INDICE : **08 Orig.**

Type de Surface	nombre ou m <sup>2</sup>
1. Nombre de places de parking	114
dont nombre de places PMR	3
dont nombre de places famille	3
2. Surface du parking couvert	0
Aire de circulation des PL incluse	0
3. Surface du parking non couvert	4 812,12
Aire de circulation des PL et trottoirs incluse	0
Dont 1 340,42 m <sup>2</sup> de places écovégétales (le cas échéant)	0
4. Surface de l'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets dans la région administrative de l'Île de France)	0
5. Surface terrain	10 793,02

Type de Surface	m <sup>2</sup>
6. Surface des espaces Libre = espace vert	4 135,26
7. Surface des VRD (y compris emprise au sol bâtiment et rampe)	6 637,55
8. Emprise au sol (hors rampe)	1 706,18
8. Emprise au sol (avec rampe 119,25 m <sup>2</sup> )	1 825,43
SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	877,81
SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)	1 621,41
SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR	917,36

DATE : 14 Décembre 2018  
PC: Dossier Original Permis de construire

ECHELLE : **1:500** PHASE : **PC**

ARCHITECTE : **STUDIO D ARCHITECTES**  
WWW.STUDIO-D-ARCHITECTES.COM

# MAGASIN T10+ - OLORON SAINTE-MARIE (64)

Enduit  
Teinte Ocre

Ral 9006

Ral 7024



## INTEGRATION AERIENNE:

VUE DEPUIS Rue PAUL DAMBAX



NOTA: Les plans sont basés sur le cadastre, pas de relevé géomètre fourni. Le projet, la superficie de la parcelle, les prospects sont susceptible d'être modifiés à sa réception.

	MAGASIN : <b>MAGASIN OLORON SAINTE MARIE</b> Boulevard de l'Aragon OLORON SAINTE MARIE 64400		Type de Surface <b>nombre ou m<sup>2</sup></b>		Type de Surface <b>m<sup>2</sup></b>		DATE 03 Décembre 2018 APS3: modification de la coque bâtiment, agrandissement parcelle
	DR : <b>DR 14 BAZIEGE</b> RD 38 - ZA du Visenc BAZIEGE 31450	<b>NFK</b> <b>T10+</b>	1. Nombre de places de parking dont nombre de places PMR dont nombre de places famille	114 3 3	6. Surface des espaces Libre = espace vert	4 261,36	ECHELLE : PHASE : <b>APS3</b>
	DESIGNATION : <b>INTEGRATION AERIENNE</b>	<b>09</b>	2. Surface du parking couvert Aire de circulation des PL incluse	0	7. Surface des VRD ( y compris emprise au sol batiment et rampe) 8. Emprise au sol (hors rampe) 8. Emprise au sol (avec rampe 119,25 m2 )	6 637,55 1 706,18 1 825,43	ARCHITECTE : <b>STUDIO D</b> ARCHITECTES WWW.STUDIOD-ARCHITECTES.COM
INDICE : <b>Orig.</b>		3. Surface du parking non couvert Aire de circulation des PL et trottoirs incluse	4 812,12	SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du Code de l'urbanisme)	877,81 1 621,41		
		4. Surface de l'aire de cicularion du camion (uniquement pour les projets dans la région administrative de l'Ile de France)	0	SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR	917,36		
		5. Surface terrain	10 845,12				



Centre commercial

Centre commercial

Garage automobile

Magasin prêt à porter

Magasin de bricolage

Magasin prêt à porter

Magasin de jardinage

ICPE

## Plan des abords

 Emprise des terrains du projet

0 50 100 m



Réalisation : ÉDEA environnement  
Date : 25/11/2018  
Source : © IGN





REF : LO 18\_166

Décembre 2018

Demande d'examen au cas par cas  
Annexe : expertise écologique

**Projet de construction d'un  
magasin LIDL**

**OLORON SAINTE MARIE (64)**



**ÉDEA environnement**

505 chemin des Ramiers – 82100 Castelsarrasin  
edeaenvironnement@yahoo.fr  
www.edeaenvironnement.fr  
n° immatriculation : 804 212 694 / RCS Montauban





## TABLE DES MATIERES

<b>1. PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>2. LOCALISATION DU PROJET</b> .....	<b>4</b>
<b>3. CONTEXTE ECOLOGIQUE</b> .....	<b>10</b>
3.1. ZONAGES REGLEMENTAIRES .....	10
3.2. LES ZNIEFF ET ZICO .....	11
<b>4. LES TERRAINS DU PROJET</b> .....	<b>12</b>
<b>5. CONCLUSION</b> .....	<b>13</b>

## TABLE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du projet .....	5
Carte 2 : Occupation du sol (source : géoportail) .....	6
Carte 3 : Localisation du projet par rapport au site Natura 2000 .....	10
Carte 4 : Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF .....	11
Carte 5 : les habitats dans l'emprise du terrain .....	12



## 1. PREAMBULE

Dans le cadre du projet de construction d'un magasin sur la commune d'Oloron Sainte Marie (64), un parking ouvert au public de plus de 50 places va être réalisé.

Ce type d'aménagement doit faire l'objet d'une demande préalable au cas par cas, conformément à la rubrique 41° de l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement.

Afin de permettre d'identifier les enjeux éventuels au niveau des milieux naturels et de la biodiversité, une expertise écologique, objet du présent rapport, a été réalisée le 3 décembre 2018.

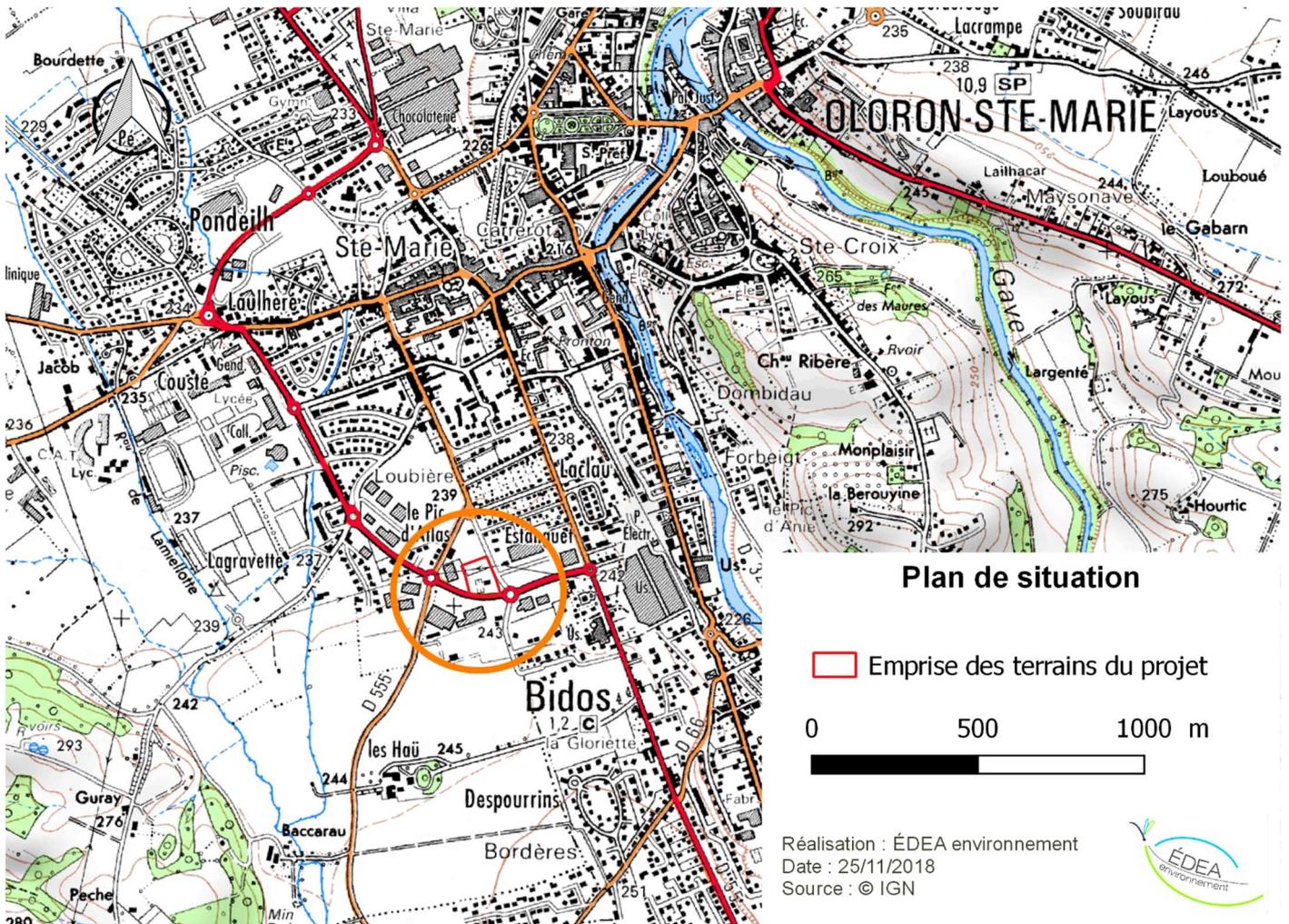
Cette expertise, (se déroulant en une visite de site) a été principalement ciblée sur la recherche d'éventuelle espèce protégée. Elle permet ainsi d'évaluer les potentialités d'accueil de la faune protégée.

## 2. LOCALISATION DU PROJET

Le projet d'aménagement est situé dans le **département des Pyrénées-Atlantiques (64)**, sur le territoire de **la commune de OLORON-SAINTE-MARIE**, au croisement entre la rue des Oustalots Prolongée et le boulevard d'Aragon, sur les parcelles n° 27, 29 et 9 section AT et la parcelle 253 section AS.

Situé au Sud du centre-ville, le périmètre est délimité par :

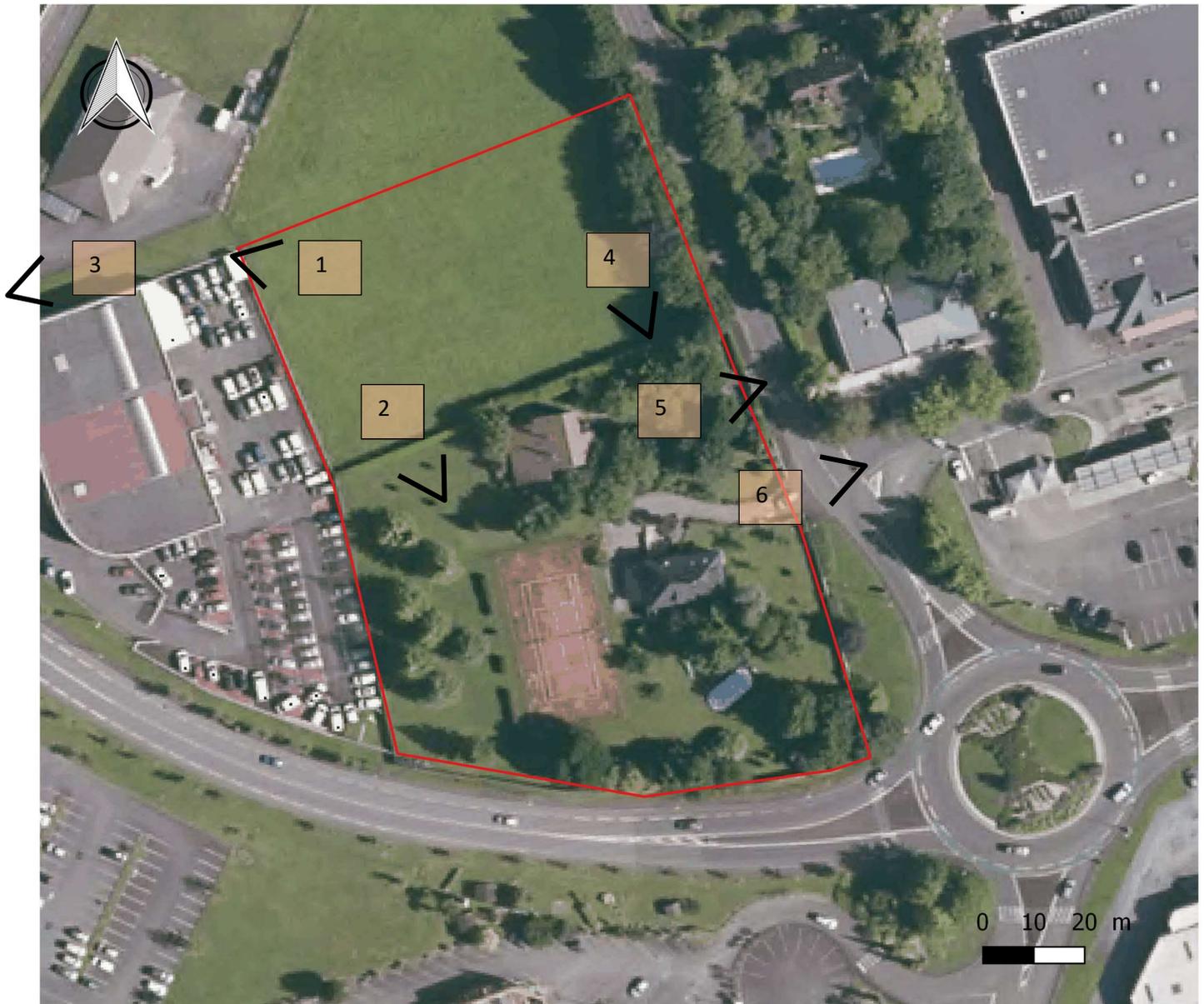
- A l'Est par la rue des Oustalots Prolongée, puis un centre commercial,
- A l'Ouest par un garage automobile puis un centre commercial ;
- Au Sud par le boulevard d'Aragon puis des magasins de jardinage et bricolage
- Au Nord par un espace enherbé



Carte 1 : Localisation du projet

Le terrain actuel est occupé par des habitations avec leur jardin (avec une piscine et un terrain de tennis). Le Nord des terrains du projet est occupé par un secteur enherbé.

La carte ci-dessous permet de visualiser l'occupation du sol dans l'emprise et aux abords du projet.



Carte 2 : Occupation du sol (source : géoportail)



**Photo 1**



**Photo 2**



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6

### 3. Contexte écologique

#### 3.1. Zonages règlementaires

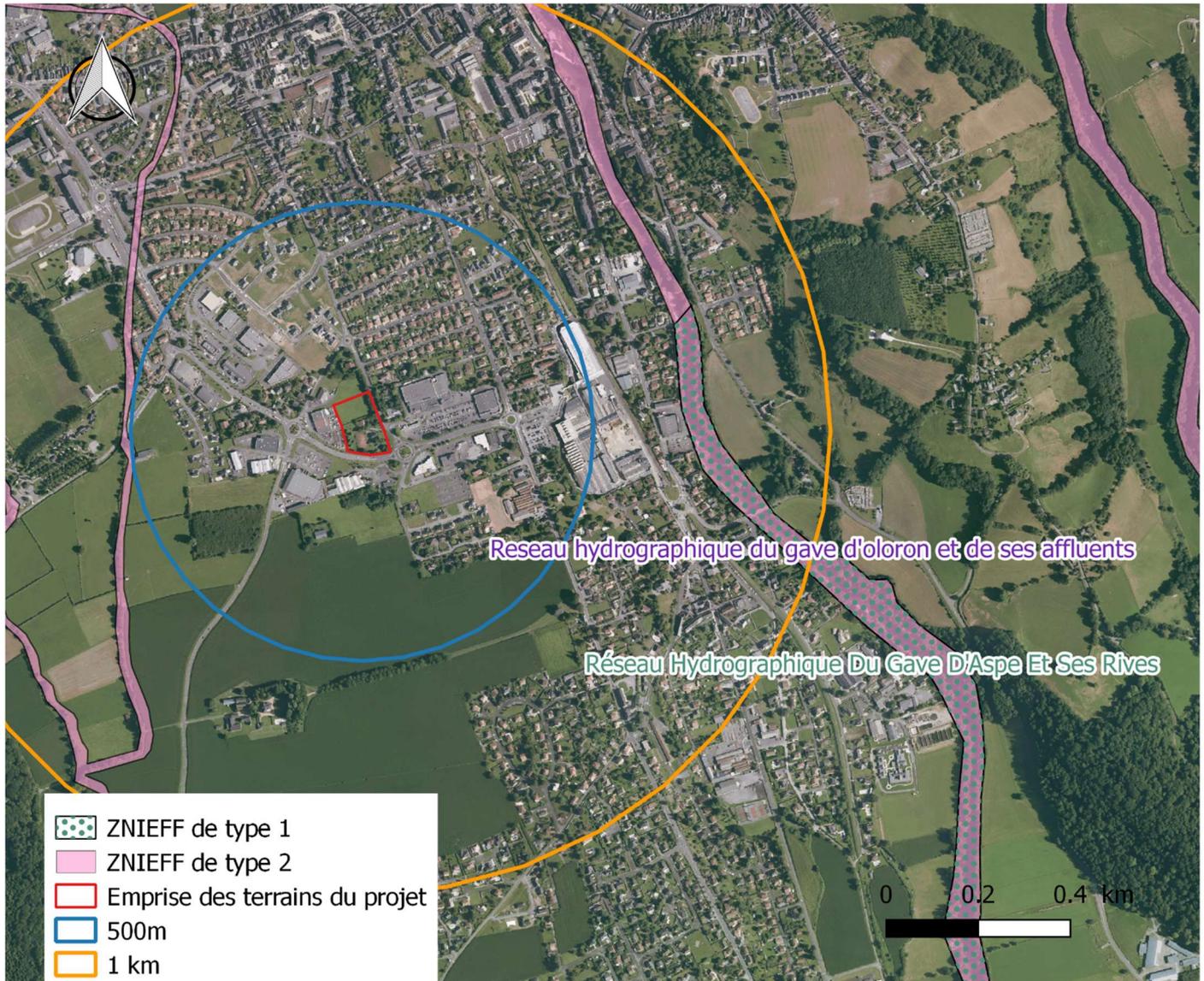
Le site Natura 2000 « **Le gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide Villefranche** » (FR7200791) est le plus proche du projet, localisé à 500 m environ à l'Ouest du périmètre d'aménagement et le site Natura 2000 « **Le gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau)** » (FR7200792) est situé à environ à 600 m à l'Est.



Carte 3 : Localisation du projet par rapport au site Natura 2000

### 3.2. Les ZNIEFF et ZICO

La ZNIEFF de type 2 « Réseau hydrographique du gave d'Oloron et de ses affluents » (720012972) est le plus proche du projet, localisée à 500 m environ à l'Ouest du périmètre d'aménagement et à environ 600 m à l'Est du projet. La ZNIEFF de type 1 « Réseau hydrographique du gave d'Aspe et ses rives » (72003008) est située à environ à 600 m à l'Est du projet.



Carte 4 : Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF

En raison de l'éloignement du projet par rapport aux cours d'eau, aux milieux urbanisés les séparant, et en absence d'une relation hydraulique directe, aucun impact n'est envisagé.

## 4. Les terrains du projet

La campagne de terrain a permis de recenser 3 habitats naturels et semi-naturels au sein du périmètre d'aménagement :

- Une zone anthropisée : les habitations et jardins, avec la présence de nombreuses espèces ornementales ainsi que des haies monospécifiques (Cyrès de Leyland).
- Une zone enherbée régulièrement tondue au Nord,
- Une haie plus variée à l'Est, composée d'essences locales et ornementales : noisetiers, chêne pédonculé, troènes, chèvrefeuilles de bois, cyprès de Leyland, Lauriers cerise...

La pression anthropique laisse ici peu de place à l'expression d'une réelle biodiversité.



Carte 5 : les habitats dans l'emprise du terrain



## 5. Conclusion

Les terrains du projet sont situés dans un cadre urbain.

Dans le périmètre même du projet, les habitats déjà très anthropisés laissent peu de place à l'expression d'une réelle biodiversité.

Seuls des enjeux faibles à négligeables ont été mis en évidence, d'un point de vue écologique. Seule la haie bordant la rue des Oustalots Prolongée, bien que composées également d'espèces ornementales, constitue un refuge notamment pour les oiseaux.

La végétation rencontrée ne présente pas d'espèces patrimoniales.

Aucun corridor écologique ne sera affecté par le projet.

Quelques précautions et aménagements ont néanmoins été pris dans le cadre du projet afin de réduire l'impact sur la faune et de favoriser le maintien de la biodiversité :

- Au niveau des terrains du projet, Afin d'éviter la destruction directe des nichés / œufs, les travaux de terrassement devront être réalisés en dehors de la période de reproduction (de mars à août). Ainsi, les travaux de décapage seront réalisés entre début septembre et mi-novembre : il s'agit en effet de la période la moins sensible pour la faune. Ce secteur ne sera ainsi plus attractif, permettant la programmation de la suite des travaux. A noter que les travaux d'aménagement seront réalisés à la suite, sans discontinuité temporelle, afin d'éviter l'installation d'espèces dans le chantier.

**Ainsi, les travaux et l'aménagement projetés n'auront pas d'impact négatif notable sur la biodiversité du secteur.**